



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19-12-2025 /

Dossier complet le : 19-12-2025 /

N° d'enregistrement : 010872/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement d'un parc naturel public sur les communes de Billy-Montigny et Rouvroy (62)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENVIRO-CONSEIL ET TRAVAUX

Raison sociale

ECT

N° SIRET

39224493500020

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GOLASZEWSKI

Prénom(s)

Julien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un parc de 9,48 ha par apport de terre inerte (461 929 m³), permettant de créer un modèle surelevé jusqu'à 13 m maximum au-dessus du terrain naturel. Une fois le modèle réalisé, un horizon fertile sera posé sur l'ensemble du site (mise en place d'un substrat fertile - mélange de compost et de terre inerte) afin permettre un enherbement de toute cette surface, la plantation de boisements sur les pentes et d'un verger sur le plateau. Une grande prairie sera clôturée afin d'accueillir un éventuel écopâturage. Des noues de gestion des eaux pluviales seront créées à la périphérie du site, ainsi qu'une mare favorable aux crapauds calamites (créée en avance de phase, hors périmètre projet). Des cheminements parcourant l'ensemble du site seront créés. Une aire de jeux, des terrains de pétanque, une aire de pique-nique et un amphithéâtre de verdure seront aménagés à proximité de l'entrée ouest. Des bancs, des aires sportives et des panneaux directionnels et pédagogiques seront installés le long des chemins ; une table d'orientation sera installée sur le belvédère. À l'entrée ouest, un parking de 14 places sera aménagé, et des arceaux seront mis en place pour le stationnement de vélos ; une grande roue sera également installée. Des dispositifs

4.2 Objectifs du projet

Le but du projet est d'aménager l'assiette de l'ancien terroir 104, qui a notamment fait l'objet d'apports de matériaux côté Billy-Montigny et est actuellement peu voire pas entretenu (la partie côté Rouvroy étant plus qualitative sur les plans naturel et paysager), afin de créer un nouvel espace vert attractif pour les habitants des deux communes, améliorant le cadre de vie de la population et renforçant l'offre en espaces verts et de loisirs. Il s'agira d'un espace de nature ouvert au public, dédié aux loisirs (promenade à pied ou à vélo, pique-nique, pétanque, jeux...), au sport (parcours avec aires sportives), à l'éducation à l'environnement, et qui sera favorable à la biodiversité. Il permettra l'accueil d'événements ponctuels.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Préparation du site : installation de clotures permettant de fermer le site, création des ouvrages de gestion des eaux pluviales (noues) en périphérie du site, création de pistes en grave pour la circulation des camions, installation d'un poste de réception, d'une base vie, d'un conteneur et d'une benne à DIB, mise en place d'une signalisation adaptée afin d'assurer la sécurité des usagers des voies de circulation empruntées. - Phase d'apport de terre inerte : en moyenne 58 camions / jour pendant 2,5 ans. Les terres apportées (461 929 m²) seront mises en œuvre à l'aide d'un bulldozer. L'amphithéâtre de verdure sera modelé par une pelle. - Phase d'aménagement : création d'un substrat fertile sur l'ensemble du site, ensemencement d'espèces herbacées et plantation des arbres aux périodes appropriées (respectivement au printemps ou début d'automne et en hiver), création des chemins, aménagement de l'aire de jeux et de terrains de pétanque, installation du mobilier urbain, des aires sportives, des panneaux et des barrières aux entrées.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Il s'agira d'un parc urbain équipé, très naturel dans sa conception, ouvert au public, qui pourra utiliser les chemins de promenade (à pied ou à vélo), les aires sportives, l'aire de jeux, les terrains de pétanque, l'aire de pique-nique et l'amphithéâtre de verdure (ou des événements pourront être organisés). Il sera également propice à la contemplation du paysage environnant avec la création d'un belvédère sur lequel une table d'orientation présentant le grand paysage (plaine de la Gohelle, terrils miniers...) sera installée. Les panneaux pédagogiques informeront le public sur l'histoire du site, le fonctionnement de l'espace naturel... Les services techniques des deux Communes, co-propriétaires du foncier, assureront l'entretien de l'espace vert (ex. tonte, fauche tardive, taille des arbres...) et des équipements. Une convention de gestion avec un tiers pourra être signée pour la mise en place d'un éco-pâturage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Code de l'urbanisme : Permis d'aménager ; Code de l'environnement : Dossier de déclaration loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface aménagée Surface exhaussée Volume de terres inertes apportées Hauteur maximale par rapport au terrain actuel Plantation de boisements	(94788, m ²) (84896, m ²) (461929, m ²) (13, m) (3,70, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	La bordure Est du site est concernée par la ZNIEFF de type I "Terril 104 - 10 sud de Courrières" (310030117) : la majeure partie de cette ZNIEFF couvre la partie du terril située sur le territoire communal de Rouvroy, qui ne fera pas l'objet d'apport de terre ; les milieux concernés par le projet sont la continuité des milieux cote Billy-Montigny, moins qualitatifs, avant fait l'objet de nombreux dévots
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le Département du Pas-de-Calais est couvert par un PPBE des infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat. Les infrastructures génératrices de bruit les plus proches (matérialisées aux PLU comme axes terrestres bruyants - ATB) sont la voie ferrée au nord (à 140 m du projet - zone de bruit à 110 m) et la RD46 au nord-est (à 550 m du projet - zone de bruit à 450 m). Le projet n'est pas
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site se trouve dans la zone tampon des deux biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : - Paysage et ensemble miniers de la RN43 à 180 m au nord - Paysage et ensemble miniers de Drocourt à 285 m à l'est
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le terroir étant surélevé par rapport aux terrains alentours et ayant fait l'objet de dépôts de terres divers, il n'est concerné par aucune zone humide avérée (ni aucune à proximité) ; la quasi-totalité du terrain se trouve de plus hors probabilité de zone humide (hormis sur ses bordures sud-ouest et nord-ouest selon le SIG Réseau zones humides, mais ces terrains étant également surélevés, en
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	- Aucun PPR naturel, PPR minier, ni PPR technologique sur les 2 communes - Les 2 communes sont incluses dans le TRI de Lens (le projet se situe hors zone inondable), mais pas de PPRI
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Non concerné.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	- 2 sites BASIAS sur le site du projet : Terroir 104 - Charbonnages de France (activité terminée, SSP3973000, NPC6200357) et Transport Matériaux Schistes, location de bennes à gravats - Sc SOVEMA (état indéterminé, SSP3976218, NPC6270135) - 9 sondages d'analyse de qualité du sol réalisés sur le site : 7 échantillons inertes, 2 échantillons présentant un dépassement ponctuel
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La réalisation du modèle implique l'apport de 461 929 m ³ de terre inerte.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non concerne.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessite aucune alimentation en eau potable ni aucun equipement d'assainissement. Les eaux pluviales ruisselant sur le site seront gerees par stockage / infiltration dans des noues et mare creees a la peripherie du site. Aucun autre equipement ou ressource n'est necessaire au projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet necessite la coupe de quelques arbustes (isoles ou en bosquets) disseminés au sein du site. Leur utilisation reste anecdotique et peu fonctionnelle pour l'avifaune, qui utilise pour sa reproduction les boisements peripheriques (preserves, hors projet : cote Rouvroy ou cavalier). Les friches actuelles sur remblais terreux, accueillant peu d'invertebres, ne sont pas une zone de
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet prevoit la creation de milieux naturels diversifies et qualitatifs (boisements avec lisieres arbustives et clairieres, verger, prairies, bosquets, mare...), favorables a la biodiversite. Notamment, le semis d'une prairie plus fertile et riche en fleurs que l'actuelle friche produira a terme de la biomasse invertebre accessible aux oiseaux et autres elements de la chaine trophique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	- Pas de PPRT sur les 2 communes - Pas de PPRM, mais les 2/3 Est du terriil sont concernees par un risque minier de tassement de niveau faible
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- Alea retrait-gonflement des argiles faible (sur les pentes du terriil) a nul (au centre) - Presence de cavites souterraines abandonnees non minières non localisees sur les 2 communes, mais aucune localisee sur le site du projet (BRGM), qui se trouve hors emplacement probable de cavite du PLU de Rouvroy - Moitie ouest du site en zone potentiellement sujette aux inondations de cave
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase travaux : en moyenne, circulation de 58 camions / jour pendant 2,5 ans pour l'apport de terres inertes. L'accès au site se fera sur l'ancien cavalier qui sera renforcé, avec l'entrée du chantier via la rue du General De Gaulle à Rouvroy à l'est, et la sortie sur la route de Mericourt à Billy-Montigny à l'ouest. Le projet se situant en zone urbanisée, ce circuit en boucle limitera la gêne pour les habitants. Une signalisation adaptée sera mise en place.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Pendant la phase travaux : circulation de 58 camions / jour pendant 2,5 ans au total, présence d'engins de chantier (bulldozer pour modeler la terre, plus ponctuellement pelle, dumpers, compacteur...)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Projet hors périmètre ATB recensé aux PLUs. Les nuisances sonores liées au chantier seront limitées en partie nord pour les habitations derrière le cavalier ; au sud, le site est totalement isolé.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	- Production limitée de DIB lors de la phase chantier, qui seront triés et évacués vers les filières appropriées. - Production de déchets verts lors de l'entretien du parc par la commune, qui pourraient être réutilisés sur place (hibernaculums, mulching des prairies, paillage des plantations ligneuses).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet vise à améliorer le patrimoine paysager local, en créant sur l'assiette de l'ancien terroir un espace vert qui complète l'espace naturel existant côté Rouvroy. Le site est actuellement peu visible depuis l'extérieur, la majorité des vues étant masquées par les bâtiments et les arbres. La création de reliefs pourra le rendre, très ponctuellement, plus visible depuis les alentours. La végétalisation de l'ensemble du site favorisera une
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le terrain est actuellement un espace très peu/pas entretenu, sans usage (ou usages non autorisés : moto, quad), qui a fait l'objet de dépôts de matériaux côté Billy-Montigny. Il est parcouru de quelques chemins prolongeant ceux déjà aménagés côté Rouvroy. Le projet favorisera et étendra cet usage de promenade : il vise à réaménager l'espace pour une vocation naturelle, de

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets sont identifiés sur les communes du projet ou limitrophes : construction de lotissements ou d'écoquartier, renouvellements de cités minières, construction de bâtiments d'activités ou recevant du public, construction ou extension de parkings, construction d'aire d'accueil des gens du voyage... La plupart de ces projets ne sont pas situés sur l'itinéraire préférentiel d'accès au site étudié ; les deux seuls qui pourraient avoir des incidences cumulées se situent sur la commune de Rouvroy : reconstruction du bâtiment et parking d'Aldi (à 2 km au sud du projet) et réhabilitation de la cité Noumea (à 1 km au sud-est). Les éventuelles incidences cumulées seraient liées à un cumul des trafics de poids lourds lors des phases chantier. Au vu de la localisation de ces projets, les parties d'itinéraires communs seraient la

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les données BASIAS disponibles liées à l'ancienne exploitation du terril ont été prises en compte et des analyses de qualité du sol ont été réalisées en complément : celles-ci ont montré le caractère inerte de la plupart des échantillons (7/9), et un dépassement ponctuel pour 2 des échantillons (en fluorures, sulfates, fraction soluble cumulée). Un inventaire de la flore et des végétations du site a été réalisé dans le cadre du projet (cf. annexe jointe), montrant une extrême banalité des milieux. Aucune espèce végétale protégée n'a été recensée.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Milieux naturels / faune / flore : - Evitement des boisements et milieux d'intérêt écologique entourant le projet, avec mise en défens lors de la phase chantier. - Réduction : Réalisation progressive du chantier, permettant de conserver d'éventuels habitats pour la faune en limitant le dérangement et favorisant le report. - Accompagnement : Végétalisation de l'ensemble du site du projet avec plantation de nouveaux boisements et d'un verger et semis des espaces herbacés, à l'avancement (végétalisation des zones finalisées aux périodes appropriées). Les espèces forestières plantées, d'origine régionale, seront de la marque "Vegetal Local" ; les variétés fruitières plantées, également d'origine régionale, seront des variétés anciennes issues des collections du CRRG. - Accompagnement : Réalisation d'un guide de gestion écologique et différenciée des différents habitats et milieux créés, à destination des Communes. - Accompagnement : Création anticipée, en dehors du périmètre projet, d'une mare favorable au Crapaud calamite, espèce absente du périmètre projet mais qui est présente sur la partie préservée, plus naturelle du terril (ZNIEFF cote Rouvroy). Autres : - Evitement de la ligne électrique à haute tension (RTE) passant en limite ouest du projet : pas d'exhaussement ni de plantation d'arbres sous cette ligne. - Réduction des nuisances liées à la circulation des camions pour les riverains : mise en place d'une signalisation adaptée et transmission de consignes aux transporteurs. - Réduction des nuisances sonores pour les riverains par l'équipement du "cri du lynx" sur les engins.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet propose, sur un espace peu qualitatif sans reel usage, un nouvel espace vert pour les habitants de Billy-Montigny et Rouvroy, en le renaturant et y creant des aménagements (chemins, amphitheatre de verdure, aire de jeux, terrains de petanque, aire de pique-nique, agres sportifs, mobilier urbain, verger) qui rendront le site attractif. Le projet ne necessitera la coupe que de quelques arbustes isoless peu fonctionnels pour la faune, les boisements entourant le site, evites, serviront ainsi de zones de refuge lors du chantier. Une mare favorable au Crapaud calamite sera creee par anticipation, hors perimetre projet. Lors de l'aménagement final, des boisements et zones de vegetation herbacee seront recreees : la diversite des habitats sera favorable a la biodiversite. Au vu des benefices attendus du projet pour la population et la

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

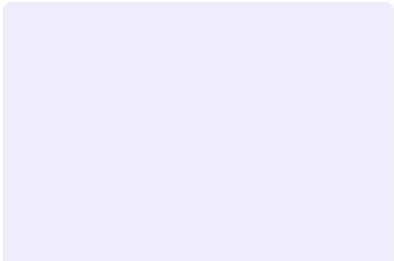
Nom GOLASZEWSKI

Prénom Julien

Qualité du signataire Directeur Hauts-de-France

À Givenchy-en-Gohelle

Fait le 19-12-2025 / /



Signature du (des) demandeur(s)